

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 24 avril 2023 à 19h 30. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette rencontre :

**Madame la conseillère :** Sophie Desrosiers  
**Messieurs les conseillers :** Claude Bélisle  
Jean Bourgeois  
Sylvain Loyer  
Pierre-Luc Payette  
Serge Rivest

Assiste également à la séance, madame Caroline Roberge, directrice générale et greffière-trésorière.

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche de monsieur Éric Dupuis au poste de technicien en loisir
4. Mandat à la firme Lachance et Associés architectes pour les croquis du bureau municipal et de la caisse
5. Période de questions
6. Levée de la séance

#### 1. Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h35

2023-085

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer  
Appuyé par monsieur Serge Rivest et résolu

D'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-086

#### 3. Embauche de monsieur Éric Dupuis au poste de technicien en loisir

Considérant les entrevues pour le poste de Technicien en loisirs;

Considérant l'expérience de monsieur Éric Dupuis;

Considérant la recommandation du comité RH au conseil municipal;

Considérant que ce poste est un poste syndiqué et que le salaire sera en relation avec la convention collective en vigueur;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette  
Appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu

D'embaucher monsieur Éric Dupuis au poste de Technicien en loisir au salaire déterminé par la convention collective.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2023-087

**4. Mandat à la firme Lachance et Associés architectes pour les plans du bureau municipal et de la caisse**

Considérant la fermeture des bureaux de la Caisse populaire le 30 juin prochain;

Considérant que ce départ permettra à la Municipalité de prendre l'espace disponible pour ces bureaux;

Considérant le montant de 7400\$ plus taxes de la firme d'architecte Lachance et Associés pour la réalisation des plans;

**En conséquence et pour ces motifs,**

Il est proposé par  
Appuyé par et résolu

De mandater la firme d'architecte Lachance et Associés au montant de 7 400\$ plus taxes pour la réalisation des plans

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**5. Période de questions**

2023-088

**6. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Claude Bélisle appuyé par monsieur Sylvain Loyer et résolu de lever la séance à 19h38

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Pomerleau, mairesse

\_\_\_\_\_  
Caroline Roberge  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

*Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Pomerleau, mairesse